GROUPE M FONGICIDE

ÉTIQUETTE POUR UTILISATION D'URGENCE

Fongicide en pâte fluide DACONIL® 2787

SUSPENSION

COMMERCIAL

POUR UTILISATION D'URGENCE SEULEMENT

Pour vente et usage en Ontario, en Colombie-Britannique et en Québec pour la suppression du dépérissement du buis (*Cylindrocladium pseudonaviculatum)* dans le buis cultivé à l'extérieur et en serre jusqu'au 6 mars 2015.

GARANTIE :
Chlorothalonil (tétrachloroisophthalonitrile) 40,4%
Contient 500 grammes de chlorothalonil par litre

Ce produit contient du 1,2-benzisothiazolin-3-one à raison de 0,01% à titre d'agent de conservation.

LIRE L'ÉTIQUETTE ET LE LIVRET AVANT L'UTILISATION
GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS

AVERTISSEMENT : CAUSE DE GRAVES DOMMAGES AUX YEUX
Consulter les précautions additionnelles sur le panneau de côté de l'emballage

N^{o} D'HOMOLOGATION **15724**
LOI SUR LES PRODUITS ANTIPARASITAIRES

CONTENU NET : **10 L**

Syngenta Canada inc.
140 Research Lane, Research Park
Guelph, Ontario
N1G 4Z3
Téléphone : 1-877-964-3682

DACONIL 2787 EST UN FONGICIDE À LARGE SPECTRE POUR LES PLANTES ORNEMENTALES. Lire attentivement toute l'étiquette et respecter strictement le mode d'emploi.

LE NON-RESPECT DES DIRECTIVES ET DES PRÉCAUTIONS FIGURANT SUR LA PRÉSENTE ÉTIQUETTE PEUT OCCASIONNER DES DOMMAGES AUX CULTURES, UNE MAUVAISE SUPPRESSION DES MALADIES ET/OU LA PRÉSENCE DE RÉSIDUS ILLÉGAUX.

AVIS À L'UTILISATEUR

Le MODE D'EMPLOI de ce produit pour l'usage décrit dans la présente étiquette d'urgence a été rédigé par des personnes autres que Syngenta Canada inc. et est accepté pour homologation par Santé Canada en tant qu'homologation d'urgence. Syngenta Canada inc. ne formule aucune allégation ni n'offre aucune garantie concernant l'efficacité du produit ou la tolérance des cultures (phytotoxicité) lorsque ce produit est employé sur les cultures figurant ci-dessous.

En foi de quoi l'utilisateur assume tous les risques relatifs à l'efficacité du produit et à la tolérance des cultures et accepte de dégager Syngenta Canada inc. de toute responsabilité liée à des réclamations relatives à l'efficacité ou à la phytotoxicité du produit lorsque celui-ci est appliqué aux fins décrites dans la présente étiquette.

MODE D'EMPLOI POUR L'UTILISATION D'URGENCE

Nom du produit / N° d'homologation	DACONIL 2787/15724
Maladie	Suppression du dépérissement du buis (*Cylindrocladium pseudonaviculatum)*
Culture	Buis (*Buxus spp*.)
Méthode d'application et moment du traitement	Commencer l'application avant l'apparition du dépérissement du buis, lorsque les conditions favorisent le développement de la maladie.
Dose d'application et volume de pulvérisation	2,5 L de DACONIL 2787 par 1000 L d'eau. Appliquer suffisamment de solution pour bien couvrir les plantes, mais ne pas dépasser 2000 L d'eau à l'hectare.
Nombre de traitements	Effectuer un traitement à tous les 7 à 14 jours, jusqu'à ce que les conditions ne favorisent plus le développement de la maladie. Lorsque les conditions sont favorables à une forte incidence de la maladie (d'ordinaire lorsque le temps est nuageux ou humide), utiliser l'intervalle le plus court entre les traitements. NE PAS effectuer plus de 14 traitements par cycle cultural dans les serres.

AUTRES	Le fongicide en pâte fluide DACONIL 2787 peut être utilisé dans les serres. Les préposés au mélange, au chargement, à l'application et tous les autres préposés à la manutention doivent porter une chemise à manches longues, un pantalon long, des gants résistant aux produits chimiques et des lunettes protectrices. De plus, les préposés à l'application et les autres préposés à la manutention doivent porter un appareil respiratoire avec une cartouche anti-vapeurs organiques homologuée NIOSH/MSHA/BHSE avec préfiltre approuvé pour les pesticides ou encore, une boîte filtrante homologuée NIOSH/MSHA/BHSE approuvée pour les pesticides, dans les endroits enclos tels que les serres et les travailleurs qui utilisent un pulvérisateur manuel à haute pression. NE PAS utiliser un brumisateur ou un appareil de pulvérisation haute pression pour appliquer le fongicide en pâte fluide DACONIL 2787 dans des serres. NE PAS permettre à des travailleurs de retourner dans la zone traitée pendant le délai de sécurité à respecter après le traitement de 12 heures pour les usages à l'extérieur et dans les 48 heures suivant l'application pour les usages dans les serres.

Puisque ce produit n'est pas homologué pour lutter contre les organismes nuisibles dans les systèmes aquatiques, NE PAS l'utiliser pour lutter contre des organismes nuisibles en milieu aquatique.

NE PAS contaminer les sources d'approvisionnement en eau potable ou en eau d'irrigation ni les habitats aquatiques lors du nettoyage de l'équipement ou de l'élimination de déchets.

Application avec pulvérisateur de grandes cultures : NE PAS appliquer pendant les périodes de calme plat. Éviter d'appliquer ce produit lorsque les vents soufflent en rafales. NE PAS appliquer avec des gouttelettes plus petites que celles correspondant à la classification « moyenne» de l'American Society of Agricultural Engineers (ASAE). La hauteur de la rampe doit être de 60 cm ou moins au-dessus de la culture ou du sol.

Zones tampons :
L'utilisation des méthodes ou de l'équipement de pulvérisation qui suivent N'EXIGENT PAS de zone tampon : pulvérisateur à main ou à dos et traitements localisés.

Les zones tampons précisées dans le tableau qui suit sont requises entre l'extrémité de la surface traitée et la plus proche bordure sous le vent des habitats d'eau douce vulnérables (tels que les lacs, cours d'eau, marécages, étangs, fondrières des Prairies, criques, marais, ruisseaux, réservoirs et milieux humides) et des habitats estuariens/marins.

Méthode d'application	**Culture**	**Zones tampons (mètres) requises pour la protection :**			
		des habitats d'eau douce de profondeur :		**Des habitats estuariens/marins de profondeur :**	
		inférieure à 1 m	**supérieure à 1 m**	**inférieure à 1 m**	**supérieure à 1 m**
Pulvérisateur de grandes cultures*	Ornementales	4	1	4	2

*Pour les pulvérisateurs de grande culture, les zones tampons peuvent être réduites si l'on utilise des écrans pour réduire la dérive. Lorsque la rampe du pulvérisateur est munie d'un écran intégral (écran, rideau) qui se prolonge jusqu'au couvert végétal, la zone tampon indiquée sur l'étiquette peut être réduite de 70 %. Lorsque la rampe du pulvérisateur est munie de buses dotées de cônes qui se trouvent à pas plus de 30 cm au-

dessus du couvert végétal, la zone tampon indiquée sur l'étiquette peut être réduite de 30 %.

Pour les mélanges en cuve, consulter les étiquettes des produits d'association et respecter la zone tampon la plus importante (la plus restrictive) prescrite pour les produits utilisés dans le mélange. Appliquer en utilisant la catégorie (ASAE) de gouttelettes la plus grosse indiquée sur les étiquettes des produits d'association.

AVIS À L'UTILISATEUR

Ce produit antiparasitaire doit être employé strictement selon le mode d'emploi qui figure sur la présente étiquette. L'emploi non conforme à ce mode d'emploi constitue une infraction à la *Loi sur les produits antiparasitaires*. L'utilisateur assume les risques de blessures aux personnes ou de dommages aux biens que l'utilisation du produit peut entraîner.

PREMIERS SOINS

SI L'ON SOUPÇONNE UN EMPOISONNEMENT, consulter **IMMÉDIATEMENT** un médecin ou un centre anti-poison. Emporter le contenant, l'étiquette ou prendre note du nom du produit et de son numéro d'homologation lorsqu'on cherche à obtenir une aide médicale.

En cas d'ingestion, appeler un centre anti-poison ou un médecin **IMMÉDIATEMENT** pour obtenir des conseils sur le traitement. Faire boire un verre d'eau à petites gorgées si la personne empoisonnée est capable d'avaler. Ne pas faire vomir à moins d'avoir reçu le conseil de procéder ainsi par le centre anti-poison ou le médecin. Ne rien administrer par la bouche à une personne inconsciente.

En cas de contact avec la peau ou les vêtements, enlever tous les vêtements contaminés. Rincer **IMMÉDIATEMENT** la peau à grande eau pendant 15 à 20 minutes. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

En cas d'inhalation, déplacer la personne vers une source d'air frais. Si la personne ne respire pas, appeler le 911 ou une ambulance, puis pratiquer la respiration artificielle, de préférence le bouche-à-bouche, si possible. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

En cas de contact avec les yeux, garder les paupières écartées et rincer doucement et lentement avec de l'eau pendant 15 à 20 minutes. Le cas échéant, retirer les lentilles cornéennes au bout de 5 minutes et continuer de rincer l'œil. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

RENSEIGNEMENTS TOXICOLOGIQUES

Administrer un traitement symptomatique.

PRÉCAUTIONS

GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS. Avertissement : Cause des lésions graves aux yeux.

ÉVITER TOUT CONTACT avec les yeux. Porter des lunettes de protection ou un écran oculaire pendant la manipulation du produit. ÉVITER le contact avec la peau et les vêtements. Laver les surfaces exposées de la peau au savon et à l'eau tiède après la manipulation ou l'emploi du produit. NE PAS ingérer. ÉVITER d'inhaler le brouillard de pulvérisation. Ce produit peut avoir des effets secondaires allergiques temporaires, caractérisés par une rougeur des yeux, une légère irritation des bronches et une rougeur ou une éruption sur les surfaces exposées de la peau. N'appliquer que sur les surfaces précisées sur l'étiquette.

N'appliquer que lorsque le risque de dérive vers des zones d'habitation ou d'activité humaine, telles que des maisons, des chalets, des écoles et des zones récréatives, est minime. Tenir compte de la vitesse et de la direction du vent, d'inversion de température, de l'équipement d'application et de la configuration du pulvérisateur.

NE PAS permettre à des travailleurs d'y retourner dans la zone traitée pendant le délai de sécurité à respecter après le traitement de 12 heures pour les usages à l'extérieur et dans les 48 heures suivant l'application pour les usages dans les serres.

ENTREPOSAGE

NE PAS conserver à proximité des aliments destinés à la consommation humaine ou animale. Conserver au frais. Craint la chaleur excessive.

DANGERS POUR L'ENVIRONNEMENT

Toxique pour les organismes aquatiques. Respecter les zones tampons indiquées dans la section MODE D'EMPLOI.

Pour réduire le ruissellement des zones traitées vers les habitats aquatiques, éviter d'appliquer aux endroits présentant une pente modérée ou prononcée, un sol compacté ou de l'argile.

Éviter d'appliquer lorsque des averses abondantes sont prévues.

La contamination des zones aquatiques par suite d'un ruissellement peut être réduite en prévoyant une bande de végétation entre la zone traitée et le bord du plan d'eau.

ÉLIMINATION

Pour tout renseignement concernant l'élimination des produits non utilisés ou dont on veut se départir, s'adresser au fabricant ou à l'organisme de réglementation provincial. S'adresser également à eux en cas de déversement ainsi que pour le nettoyage des déversements.

ÉLIMINATION DU CONTENANT :

Contenants recyclables :
Ne pas utiliser ce contenant à d'autres fins. Il s'agit d'un contenant recyclable qui doit être éliminé à un point de collecte des contenants. S'enquérir auprès de son distributeur ou de son détaillant ou encore auprès de l'administration municipale pour savoir où se trouve le point de collecte le plus rapproché. Avant d'aller y porter le contenant :

1. Rincer le contenant trois fois ou le rincer sous pression. Ajouter les rinçures au mélange à pulvériser dans le réservoir.
2. Rendre le contenant inutilisable.

S'il n'existe pas de point de collecte dans votre région, éliminer le contenant conformément à la réglementation provinciale.

Recommandations sur la gestion de la résistance

Gestion de la résistance, fongicide en pâte DACONIL 2787, fongicide du groupe M. Toute population fongique peut renfermer des individus naturellement résistants au fongicide en pâte DACONIL 2787 et à d'autres fongicides du groupe M. Il peut se produire une perte progressive ou complète d'efficacité lorsque ces fongicides sont appliqués à répétition sur les mêmes champs. Il peut exister d'autres mécanismes de résistance sans lien avec le site ou le mode d'action, mais qui sont spécifiques à des composés chimiques, comme un métabolisme accru. Il est recommandé de suivre des stratégies appropriées de gestion de la résistance.

Pour retarder l'acquisition d'une résistance aux fongicides :

Dans la mesure du possible, alterner le fongicide en pâte DACONIL 2787 ou les fongicides du même groupe M avec des fongicides appartenant à d'autres groupes et qui éliminent les mêmes organismes pathogènes.

Éviter d'appliquer plus que le nombre maximal de traitements ou de traitements consécutifs du fongicide en pâte DACONIL 2787 tels que précisés dans cette étiquette, ou d'autres fongicides du même groupe, au cours d'une même saison.

Utiliser les fongicides dans le cadre d'un programme de lutte intégrée comprenant des inspections sur le terrain, des relevés d'utilisations antérieures de pesticides et sur l'assolement, et faisant place à la possibilité d'intégrer des pratiques de labour (ou d'autres méthodes mécaniques) ou de lutte culturale, biologique, ou d'autres formes de lutte chimique.

Inspecter les populations fongiques traitées pour y découvrir les signes de l'acquisition d'une résistance. Lorsque la maladie continue de progresser après traitement avec ce produit, ne pas augmenter la quantité utilisée. Cesser d'employer le produit et passer à un autre fongicide ayant un site ou un mode d'action différent, si possible.

Pour des cultures précises ou des organismes nuisibles précis, s'adresser au spécialiste local des interventions sur le terrain ou à un conseiller agréé pour toute autre recommandation relative à la gestion de la résistance aux pesticides ou encore à la lutte intégrée.

Pour plus d'information ou pour signaler des cas possibles de résistance, communiquez avec les représentants de l'entreprise au 1-87-SYNGENTA (1-877-964-3682), ou au www.syngenta.ca.

EN CAS D'URGENCE CONCERNANT UN DÉVERSEMENT D'IMPORTANCE, UN INCENDIE OU UN EMPOISONNEMENT, COMPOSER LE 1-800-327-8633 (FASTMED).

DACONIL® est une marque de commerce d'une compagnie du groupe Syngenta.